

MAIRIE DE CHINON

ESPACE RABELAIS
Digue Saint-Jacques 37500 CHINON
TÉLÉPHONE : 02 47 93 01 96
E-MAIL : rieachat@ville-chinon.com
SITE INTERNET : www.ville-chinon.com

RÉFÉRENCES

JLD / RLP / NR

JLD / FD / EP

EF / VM / NF

AFFAIRE SUIVIE PAR

Madame Nadia ROBIN pour la Vie Associative

Madame Émilie PRELORENZO pour les associations culturelles

Madame Nathalie FARINA pour les associations sportives

À l'attention des Présidentes et
Présidents des Associations de
la Ville de Chinon

OBJET :

Campagne de demandes de subventions associatives

Exercice 2026

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

La Ville de Chinon ouvre sa campagne annuelle de demandes de subventions destinées aux associations pour l'année 2026.

Vous pouvez déposer un dossier pour l'exercice 2026 en téléchargeant les deux formulaires (Cerfa-demande de subvention et compte rendu financier de subvention) sur le site internet de la ville de Chinon dont voici le chemin : www.ville-chinon.com — Loisirs — Association — Demande de subvention.

Vous pourrez le remettre au service des sports ou au service culturel ou au service vie associative au plus tard le lundi 9 février 2026. Passé ce délai, il ne sera pas pris en compte.

Important : pour valider votre demande, nous vous remercions de joindre une copie des liquidités inscrites sur les comptes d'épargne ou compte-courant de votre association, ainsi qu'un RIB.

Afin d'examiner votre dossier, la Municipalité vous précise que votre demande de subvention devra systématiquement comporter :

- ↳ Le compte de résultat (dépenses et recettes d'exploitation). Il devra également faire apparaître la valorisation chiffrée (en euros) de mise à disposition de locaux par la Ville, ainsi que répondre à l'obligation légale de comptabiliser les heures de bénévolat ;
- ↳ Un bilan (patrimoine et investissement réalisé).

Les dossiers seront étudiés en commissions Sports, Culture ou Vie Associative puis par la commission des finances dans le cadre de la préparation budgétaire 2026.

Les demandes de subvention seront ensuite présentées et soumises au Conseil Municipal. Un courrier de notification de la décision vous sera adressé à l'issue du vote.

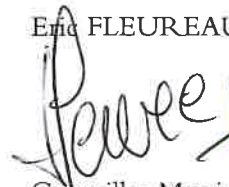
Nous vous prions de recevoir, Madame la Présidente, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Jean-Luc DUCHESNE



MAIRE-ADJOINT
DÉLÉGUÉS AUX AFFAIRES CULTURELLES
ET À LA VIE ASSOCIATIVE

Eric FLEUREAUX



CONSEILLER MUNICIPAL
DÉLÉGUÉ AU SPORT